

# JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ÉDITION DU SOIR

ANNONCES ANGLAISES  
30 c. la ligne.

ADMINISTRATION ET BUREAUX  
A LYON  
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Rédacteur en chef :  
A. SCHNEGBANS  
Ancien député du Bas-Rhin.

PRIX DE L'ABONNEMENT :  
Ville de Lyon... Trois mois : 9 fr. Six mois : 16 fr. Un an : 30 fr.  
Département du Rhône... 19 fr. — 20 fr. — 40 fr.  
Autres départements... 12 fr. — 23 fr. — 46 fr.  
Pour l'Étranger, le port en sus.  
Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois.

Gérant :  
C. THÉNÉS

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les mandats sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.  
RÉCLAMES ET FAITS DIVERS  
1 fr. la ligne.

**AVIS**  
Afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du Journal, les abonnements qui expirent le 30 avril courant doivent être renouvelés sans retard.

### NOUVELLES DU JOUR

L'Assemblée nationale reprenait hier la discussion de la loi sur la répression de l'ivrognerie. Après en avoir voté les premiers articles, dont plusieurs avaient été renvoyés à la commission; elle a décidé de passer à une troisième délibération sur ce projet.  
Deux autres propositions, la première relative à la création d'un jury spécial pour les délits de presse, la seconde à la restitution des biens de la famille d'Orléans, ont été adoptées sans débat en première lecture.  
Une importante discussion s'est engagée ensuite sur une troisième proposition tendant à instituer une section de prud'hommes pour les ouvriers de chemins de fer. L'Assemblée a rejeté, par 360 voix contre 190, la prise en considération de cette proposition, qui avait été, aux yeux de la majorité, de restreindre l'impunité des grandes compagnies de chemins de fer.  
Nous avons fait connaître hier la nomination de M. Teisserenc de Bort au ministère du commerce. On trouvera plus loin quelques détails biographiques sur le nouveau ministre, qui siègeait au centre droit, et dont les tendances républicaines très-accusées nous ont été révélées — il est regrettable de le constater — la principale cause de son entrée en affaires.

rompu contre le « successif préemptif » du président de la République, vigilance que toutes les protestations pacifiques de M. Thiers ne doivent pas laisser égarer.  
Si, comme nous le reprochons nos contradicteurs habituels, nous sommes réduits à nous servir sans cesse du « l'argument des Prussiens », c'est, on le voit, que le langage des feuilles allemandes est fait pour nous convaincre de son importance trop réelle.  
Hier, le roi Amédée a ouvert la session des Cortés espagnols. Le télégraphe nous a transmis déjà le texte du discours de la loi, où se trouve exprimée, en termes d'une énergie un peu excessive, la résolution d'étouffer dans le sang l'insurrection catholique.  
Pas de nouvelles précises sur les progrès du soulèvement, qui paraît se propager de province en province, malgré l'arrestation de la plus grande partie des jurtes rebelles.  
Le débat sur le bill relatif à l'université de Dublin n'est point encore engagé aux communes. Hier 24, dit une dépêche de Londres, M. Fawcett a demandé que le gouvernement fixât un jour spécial pour la discussion de son bill, puis que la question maintenant avait une importance capitale. Le gouvernement, dit une autre dépêche, n'aurait pu fixer un jour prochain pour la discussion.  
Les derniers télégrammes de Washington semblent indiquer à recueillir les difficultés du différend anglo-américain.  
Le comité des affaires étrangères de la Chambre des représentants a été informé que le cabinet est unanime sur la question et que le gouvernement n'a pas eu le pouvoir de modifier son mémoire.  
M. Fish, dans une lettre, exposait, d'autre part, au comité qu'il y aurait bien des inconvénients à ce que le congrès se prononçât sur les réclamations pour dommages indirects ou sur la correspondance diplomatique pendante.  
Le comité des affaires étrangères s'est, en effet, prononcé contre la discussion.

vertu duquel on est admis à n'obéir à la loi, qu'on si celle-ci vous paraît remplir ces conditions.  
C'est ce principe, et ce principe seul, que nous devons retenir aujourd'hui dans ce débat. Or, il n'en est pas de plus déplorable, de plus condamnable, et ce que nous avons dit à maintes reprises à ce sujet en nous adressant à nos adversaires de l'extrême gauche, nous le répétons aujourd'hui avec la même énergie en nous adressant à nos adversaires de l'extrême droite. La loi est la loi, et, quels que soient les sentiments avec lesquels nous l'acceptons, c'est le premier devoir est de l'accepter, de nous incliner devant elle et de lui obéir. En dehors de ce principe, il n'y a plus de société, il n'y a plus de nation, il n'y a plus de civilisation possibles.  
Et, voyez où nous en arrivons avec cette fièvre d'illégalité qui tient tous les partis extrêmes! Aujourd'hui le *Monde* s'affranchit d'un droit, le gène en disant que sa liberté, à lui, est supérieure aux lois; l'Univers affirme que la loi n'a d'autorité que si elle se fonde sur « la justice ». Et hier les radicaux s'affranchissaient de leur côté des lois qui les gênaient, parce que ces lois, disaient-ils, ne sont pas conformes « au droit » et que leur liberté, à eux, est supérieure aux lois.  
Le « droit » des uns, et la « justice » des autres habitent aux deux pôles opposés. Chacun suivant sa pente, nous arriverions bientôt à supprimer un peu toutes les lois, parce qu'il est bien clair qu'il y aura toujours quelqu'un qui aura lieu d'estimer qu'une loi gêne sa « liberté » et par conséquent que son « droit » est « justice » est supérieure à celle loi. Quand le *Monde* sera élevé au-dessus des lois qui lui paraissent un attentat à sa liberté, et quand l'extrême gauche en aura fait autant pour celles qui lui sont antipathiques, nous nous demanderons ce qui restera et de quelle façon le pays vivra. Mais nous demandons aussi de quel droit ceux qui auront violé la loi se rapprocheront aux autres d'en faire autant, et en vertu de quel principe l'extrême droite condamnera les levées de boucliers de l'extrême gauche, radicaux ou même communistes.  
Le principe que le *Monde* et l'Univers viennent de proclamer est tout simplement le pur principe « révolutionnaire », comme le dit fort justement le *Journal des Débats*; déclarer qu'il y a au-dessus des lois un « droit » ou une « justice » quelconques et ajouter qu'on ne doit obéissance aux premières que si elles donnent satisfaction au second, c'est ériger en doctrine la supériorité du bon plaisir de chacun à la volonté nationale, formulée dans la loi; c'est ouvrir la porte à toutes les conflations; c'est arracher de l'esprit du peuple le seul principe solide et inattaquable qui nous reste après tant de malheurs et de chutes morales et matérielles : le principe du respect de la loi.  
Ce respect, nous le voulons complet, absolu, aveugle, parce qu'il n'y a que ce respect complet, absolu, aveugle, de la loi qui soit capable de sauver notre pays, et parce que sur lui seul pourra se fonder un établissement solide, un établissement républicain surtout.  
Ébranler ce principe dans l'esprit des masses, que ce soit au nom des « droits » de l'extrême gauche, ou au nom de la « justice » de la droite, c'est commettre une mauvaise action, une sorte de crime de lèse-conscience nationale. C'est dans les sociétés où la loi n'a plus de prestige que la Com-

une fait flamber les édifices publics; et tous ceux-la portent une partie de la responsabilité dans ces catastrophes épouvantables qui, fit-ce sous le drapeau rouge ou sous un autre drapeau, ont prêche au peuple cette doctrine séduisante par excellence, d'après laquelle il y aurait quelque chose au-dessus de la loi.  
Nous avons mentionné le discours très-reiffiquable prononcé par M. Guizot, à l'Oratoire, dans la séance de la Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France. Après avoir retracé rapidement l'origine et l'objet de cette société, l'éminent orateur a abordé le problème de l'instruction obligatoire, qu'il approuvait; de la gratuité, qu'il veut restreindre aux enfants indigents; enfin de la laïcité, en faveur de laquelle il se prononce. Nous détachons de cet excellent et remarquable discours cette dernière partie, sur laquelle nous nous promettons de revenir un de ces jours, l'instruction laïque étant un des sujets les plus importants et aussi un de ceux qui sont les plus obscures par les malentendus et les logomachies des partis, tant de droite que de gauche.  
L'arrivée, mes frères, à la troisième et à la plus grave, selon moi, des questions posées par l'instruction primaire obligatoire et fondée par l'Etat; doit-elle être exclusivement laïque ou essentiellement religieuse? Vous le pressentirez tous quand même je n'en dirai rien. Cette question se rattache à une question bien plus générale et bien plus grande. Dans l'état actuel des esprits, non-seulement en France, mais, à des degrés inégaux, chez toutes les nations de l'Europe, une lutte plus que jamais sérieuse est engagée entre les croyances religieuses positives, c'est-à-dire, en les appelant par leur nom, les croyances chrétiennes, et les divers systèmes d'opinions contraires, positivistes, matérialistes, panthéistes, sceptiques et autres. Je récite volontiers ici ce que, depuis longtemps déjà, j'ai dit ailleurs sur ma pensée et ma place dans cette grande lutte; je crois au triomphe du christianisme comme à sa vérité; depuis dix-neuf siècles, il a subi les plus diverses et les plus cruelles épreuves; il a résisté et survécu à toutes; quelquefois à l'aide de la force matérielle, bien plus souvent par sa seule force morale; il est mis aujourd'hui à une épreuve nouvelle; est-il conciliable, peut-il vivre en paix et en progrès avec la liberté de la conscience et de la pensée dans les sociétés humaines?  
Je suis convaincu qu'il sortira vainqueur de cette épreuve comme des autres. Nous sommes dans le moment le plus critique de l'épreuve; par l'effet des luttes passées, des fautes et des crimes qu'elles ont fait commettre, la liberté se méfie profondément du christianisme; le christianisme se méfie profondément de la liberté; ils ont tort l'un et l'autre; je les voudrais l'un et l'autre plus confiants dans leur droit et dans leur force; ils ont l'un et l'autre une vitalité plus indomptable qu'ils ne le croient; non-seulement ils ne peuvent se détruire l'un l'autre, mais, pour vivre en paix et prospérer tous deux, ils ont besoin l'un de l'autre.  
C'est en vivant ensemble et en marchant côte à côte que le christianisme et la liberté apprendront à se dégarer l'un et l'autre de ce qu'ils ont pu avoir jadis de tyrannique et d'incompatible, et qu'ils s'épureront en se développant.  
Déjà les exemples de leur cohabitation et de ses salutaires effets commencent à apparaître; chez plusieurs des peuples chrétiens : en Angleterre, en Hollande, en Belgique, en Suède, en Danemark, aux Etats-Unis d'Amérique, la foi chrétienne et la liberté religieuse et politique s'accoutument à vivre en paix et à se respecter sans cesser de se discuter et de se contrôler mutuellement. Ce n'est là que le commencement de l'avenir.  
Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet.

Je rentre dans la question spéciale de l'instruction primaire. Doit-elle être exclusivement laïque ou essentiellement religieuse?  
L'Etat est laïque, spécialement laïque, l'ordre temporel est son domaine; l'ordre spirituel ne lui appartient pas. C'est là, dans les sociétés humaines, un principe tutélaire de la justice, de la liberté et de la paix. L'Etat n'a ni mission ni droit d'enseigner et de faire connaître son non la religion. Mais l'incompétence n'est pas l'indifférence; si la religion n'est pas de leur ressort, l'Etat et les pouvoirs qui le gouvernement ne doivent pas méconnaître la valeur morale et l'importance sociale de la religion; c'est leur devoir au contraire d'en tenir grand compte et de faire à la religion sa place en proclamant sa liberté.  
Quand nous parlons des écoles consacrées à l'instruction primaire, nous tenons un langage incomplet et inexact; ce n'est pas de l'instruction seule qu'il s'agit dans ces écoles; on doit y apprendre autre chose qu'à lire, à écrire et à compter; l'éducation, la discipline morale, est ce qu'on doit leur demander et leur attendre.  
Parmi les pays éclairés et civilisés, il en est un où nous appelons l'instruction publique s'appelle l'éducation nationale, et l'un de nos confrères dans l'Académie des sciences morales et politiques y faisait remarquer naguère que ces mots, l'éducation nationale, étaient en effet ceux dont, en 1793, se servait à ce sujet notre Assemblée nationale. L'éducation morale et religieuse est plus nécessaire encore dans les pays libres qu'ailleurs; elle consiste essentiellement dans les principes de la discipline inculqués aux âmes des enfants.  
Pour accomplir une telle œuvre, la présence et l'influence de la religion sont indispensables, elle est intimement unie à la morale, car elle seule donne à la morale une sanction et un but au-dessus et au-delà de la vie terrestre.  
Un homme que je m'honore d'avoir compté parmi mes confrères et mes amis, homme d'un esprit et d'un talent du premier ordre, même aux yeux de ceux qui, comme moi ne partagent pas toutes ses idées, M. Cousin, s'entretenant un jour avec l'un de ses disciples de la place et de la valeur morale de la religion dans les âmes, voyait passer devant eux une pauvre vieille femme misérable, décrépète, l'air presque idiot.  
— Regardez, lui dit-il; tenez à cette femme ses croyances religieuses, sa foi chrétienne, elle tombera au-dessous du signe.  
Il y avait un peu d'exagération dans ce langage; la créature humaine, même dans son plus triste abaissement, conserve toujours des restes ineffaçables de sa supériorité native; mais M. Cousin avait toute raison de faire ainsi ressortir la place que tient et les effets moraux que produit la religion dans les âmes humaines.  
Il n'est pas permis aux pouvoirs qui représentent l'Etat laïque d'ignorer ou d'oublier ce grand fait naturel et religieux. Ce n'est pas leur devoir d'enseigner la religion; mais c'est leur devoir d'appeler les ministres de la religion, les dépositaires des croyances religieuses, prêtres, pasteurs ou parents, à l'enseignement de la religion, mais dans leurs propres écoles, mais dans les écoles publiques fondées et entretenues par l'Etat.  
La place, le temps, les encouragements nécessaires doivent être donnés à cet enseignement dont l'Etat laïque recueille les fruits sans en avoir accompli lui-même le travail. C'est ainsi que l'Etat prouvera à la religion le respect qu'il lui porte et l'importance qu'il attache à son influence; c'est ainsi que l'éducation nationale sera religieuse sans cesser d'être libre.

ment le droit de choisir les maires, se les laisse imposer par les conseils municipaux; les autres répandaient que la droite, ayant toujours considéré comme l'un des éléments nécessaires du *self-government* la nomination des maires par les conseils municipaux, ne pouvait se plaindre de ce que M. Thiers pratiquait spontanément les théories mêmes de la majorité.  
Celle polémique va du reste être portée devant l'Assemblée par l'interpellation de M. Raoul Duval, qui a lieu demain, et par celle du général Ducrot qui ne tardera pas vraisemblablement à être déposée. Ce n'est pas que la droite soit unanime pour approuver le jeune orateur rouennais; elle le trouve imprudent, inopportun, enfant terrible; déjà à propos de l'affaire Itanc, on avait trouvé maladroite la mise en demeure adressée à M. Dufaure; le centre droit, dont M. Raoul Duval fait partie, avait même fait prendre à ses membres l'engagement de ne pas faire d'interpellation avant d'avoir consulté la réunion.  
Il paraît que M. Duval s'est encore cette fois avancé tout seul. Aussi se précipite-t-on déjà d'empêcher que la discussion ne dégénère en débats irritants; on comprend que, dans une pareille affaire, M. Gambetta se trouve par le fait solidaire du gouvernement, puisqu'on met en cause un fonctionnaire nommé par le gouvernement. Ainsi la droite pousserait de ses propres mains le gouvernement dans les bras de la gauche; les politiques de ce groupe prévoient le danger et il est à croire qu'un bon ordre du jour présenté dès le début de la discussion et immédiatement voté empêchera tout accident.  
M. Raoul Duval a la spécialité de mettre les pieds dans le plat; il est ardent, il a conservé de ses fonctions d'avocat général une certaine ferveur, il est ambitieux et ne veut laisser passer aucune occasion de se mettre en lumière; si le gouvernement tombait un jour entre les mains de la droite pure, ce qui, heureusement, est peu probable, M. Raoul Duval serait tout naturellement désigné pour les sceaux; il faut de reste quelques précautions utiles en vue de cette éventualité; il se réclame en toute occasion, contre l'épithète de bonapartiste qu'on lui applique assez facilement, et ce, semble, assez légitimement; il proclame qu'il est conservateur, rien que conservateur; on dit même que, dans son discours de demain, il fera une profession de foi toute personnelle dans ces sens.  
Détail assez amusant : M. Raoul Duval est fort désagréablement impressionné quand il s'entend appeler M. Duval tout court; il s'appelle pourtant Duval, rien que Duval, et Raoul est un simple prénom; mais voilà la chose; il y a trop de Duval en France, Duval est un de ces noms sans caractère et sans relief, comme Dupont ou Bertrand, qu'un cœur ambitieux ne peut souffrir. Le nom de Duval est la marque de la roture, de la bourgeoisie; il est commun et souvent mal porté. Aussi M. Duval (Raoul), avocat général à Rouen, fils de M. Duval (Raoul), premier président de la cour de Bordeaux, a fait, pour son père et pour lui-même, une demande formelle ayant pour objet de changer le nom de Duval en celui de Raoul-Duval, comme, par exemple, Lacave-Laplagne. L'autorisation fut accordée, et chaque fois qu'il y a une liste alphabétique de députés, notamment dans un scrutin, M. Duval (Raoul) figure aux R et non au D. Seulement les gens qui veulent lui être désagréables lui restent le nom de Duval tout court; M. Duval ne l'appelle jamais autrement.  
Vous avez été à même de constater, bien mieux que moi, la détente qui s'est faite dans les milieux les plus radicaux; c'est, si je ne me trompe, sur le rapport de M. Millaud, que votre conseil général a renoncé aux vœux politiques.

Nous avons signalé l'incident qui s'est produit et la discussion qui s'est élevée dans une partie de la presse parisienne à l'occasion de la publication du dernier mandement de Mgr Guillibert, archevêque de Paris. Nous examinerons demain en détail la question de droit que soulève cette publication et nous mettrons nos lecteurs au courant de la législation qui régit la matière. Mais nous ne voulons pas attendre pour dire notre pensée sur certaines doctrines politiques qui, à l'occasion de cet incident, se donnent carrière depuis deux jours et aujourd'hui notamment, dans les journaux de l'extrême droite ultramontaine.  
Ces doctrines sont résumées dans les lignes suivantes que nous extrayons textuellement du *Monde* et de l'*Univers* :

« Nous revendiquons, dit le premier de ces journaux, notre liberté, ou bien contre les lois, parce qu'elle est constitutionnelle et supérieure aux lois. »  
« Ce qui donne, dit le second, son autorité à la loi, ce n'est pas le plus ou moins grand nombre de ceux qui la votent, c'est la justice sur laquelle elle se fonde. »  
Telle est la doctrine.  
Nous ne voulons pas nous demander de quelle loi particulière il s'agit ici; est-ce du concordat? est-ce des articles organiques? est-ce d'une loi quelconque édictée il y a cinquante ans ou il y a deux mois? la chose est parfaitement indifférente. Nous nous trouvons en présence d'un principe général, principe en vertu duquel les journaux cités et leurs amis estiment et déclarent que les lois n'obligent les citoyens qu'à certaines conditions, principe en

se garder.  
Au bruit de notre engagement, le peloton qui dans le bois faisait face à nos camarades, lâcha pied, et nous le vîmes passer devant nous au grand galop.  
Nous avions rechargé nos mousquetons, et on salua leur passage d'une nouvelle décharge. Un lancier se coucha sur le cou de son cheval; il avait été atteint; cependant il ne tomba pas; et comme pour n'être pas gêné par le convoi qui barrait la route, le peloton s'était jeté dans la lande coupant au court, le lancier blessé vint de mon côté.  
Depuis que nous étions en campagne, il y avait une question que nous discutons chaque jour sans avoir pu la résoudre : les cavaliers ennemis étaient-ils attachés à leurs selles? Plusieurs fois, sous un coup de feu, nous les avions vu chanceler et se coucher, mais jamais ils n'étaient tombés à terre. Je voulais éclaircir ce point obscur, et, sortant du bois, je me lançai à la poursuite du lancier. J'avais fait connaissance avec Forban; je le savais vite; j'étais en quelques foulées rejoindre l'Allemand.  
Mais lui aussi était vite, et la poursuite dura plus longtemps que je n'avais calculé. Heureusement, Forban et moi, nous savions sauter un obstacle; un large fossé se séparait du lancier; je le franchis et saisis l'Allemand par la bride; il était temps; quelques balles me sifflaient aux oreilles.  
Sans m'amuser à faire ma vérification, j'entraînai mon prisonnier en galopant vers notre bois, après l'avoir prévenu que s'il bougeait, je l'achevais. Ce fut une belle course et plus émovante que toutes celles que j'avais autrefois courues à Longchamp ou à Vincennes; j'avais pour spectateur, d'un côté, des Bavarois, de l'autre mes camarades, et derrière moi j'entendais le galop de quelques cavaliers ennemis qui s'étaient retournés et me denaçaient la chasse.  
Quelques hommes de ma compagnie étant

sortis dans la lande, les Bavarois s'arrêtèrent et je rentrai sous bois avec ma prise.  
Décidément il était attaché à la selle avec deux courroies, et c'était ce qui l'avait empêché de tomber, car il était grièvement blessé d'une balle qui lui avait brisé la hanche; à moitié évanoui, on le descendit de cheval et on le coucha sur la paille dans une des voitures du convoi, précisément celle de Mme Fourbet.  
Notre rentrée au village en ramenant les voitures réquisitionnées fut un vrai triomphe; la seule Mme Fourbet nous accueillit avec des paroles de reproche.  
— En va l'idée, un Prussien dans ma voiture, et toute ma paille perdue.  
On s'assembla autour du blessé, et les propos allèrent leur train.  
— Pas Prussien, disait le malheureux; moi Bavarois, aime Français beaucoup.  
Mais ce n'était pas la pitié qui pouvait émouvoir ces paysans exaspérés; Prussien, Bavarois, que leur importait; c'était l'ennemi qui depuis un mois les ruinait.  
— Ousqu'on va le fusiller? disait un gamin.  
— Une fourche fera l'affaire.  
— Un prisonnier! si ça ne fait pas suer; sont-ils fignants tous ces volontaires.  
— Au moins en voila toujours un qui paiera pour Jean.  
Un mois avant ce jour, j'étais prisonnier moi-même en Allemagne; j'avais vu autour de moi la foule inquiète et curieuse. C'était partout la même ignorance, les mêmes sentiments.  
Mais ce lancier était mon prisonnier, il m'appartenait. Je ne voulais pas qu'il reçût les coups de plat de sabre ou des coups de bâton.  
— Est-ce que vous auriez le cœur de frapper un homme qui ne peut pas se défendre?  
— C'est un Prussien.  
— Hé bien! qu'importe; ce matin c'était

un ennemi; en ce moment, c'est un blessé. Qui veut le recevoir et le soigner?  
Personne ne répondit et l'on me regarda avec surprise.  
— Où est le maire?  
— Oh! le maire, il a autre chose à faire. On a arrêté une espionne prussienne; il est avec elle à la mairie.  
Mon prisonnier était couché sur une botte de paille devant la porte de Mme Fourbet; je priai un de mes camarades de veiller sur lui, car je ne voulais pas le laisser à la garde de ces paysans.  
— Je vais revenir, lui dis-je en allemand, et je vous ferai porter dans une maison.  
— Ne m'abandonnez pas, ils vont me fusiller!  
Je voulus le rassurer en lui disant que les Français ne fusillaient pas leurs prisonniers, mais il ne me crut pas.  
— Pas Prussien, répéta-t-il en français, Bavarois.  
En moins de deux minutes, je fus à la mairie; une petite voiture et deux chevaux étaient devant la porte; la voiture de Miss Clifton. Ce n'était pas possible.  
J'entraî vivement : c'était miss Clifton, son infirmier et son superbe domestique qui venaient d'être arrêtés comme espions et qui subissaient les questions de M. le maire.  
Malgré mon changement d'uniforme, elle me reconnut aussitôt.  
— Miss Clifton!  
— M. d'Arondel! I am very glad.  
— Oh! sir! s'écria le domestique.  
En entendant ces paroles dans une langue qu'il ne comprenait pas, le maire fut de plus convaincu qu'il tenait une Prussienne; et il fallut Homécourt, que j'évoquai chercher, pour qu'il consentit à relâcher la prisonnière.  
Encore ne le fit-il qu'à contre-cœur, bien persuadé au fond de sa conscience que notre commandant était la dupe des beaux yeux de l'étrangère.  
(Temps) (A suivre.)

### COURRIER DE PARIS

24 avril 1872.

C'est ce matin, comme vous savez, qu'un nouveau maire vous fut donné : la lettre de votre conseil municipal au préfet avait donné lieu à une polémique assez vive entre les journaux conservateurs, exclusivement conservateurs, et les feuilles libérales; les premiers revendiquaient de ce que M. Thiers, qui avait revendiqué lui-même pour le gouverne-

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON  
Du 26 Avril 1872.

## UN BLESSÉ

(1870-1871)

Par HECTOR MALOT

Pour nous, cette prudence des Prussiens était agaçante, car nous avions grande envie de leur dire leurs cavaliers; nous les avions souvent aperçus de loin, mais ils s'étaient toujours repliés sans qu'il nous fut possible de les joindre à bonne portée; on échangeait quelques coups de feu qui ne faisaient que du bruit et c'était tout. Quand nous arrivions dans un village, ils en étaient sortis quelques heures auparavant.  
— Si vous étiez venus ce matin, nous disaient les paysans, on a fait des réquisitions, ils se seraient saisis sans les emporter.  
Un jour, cependant, nous fûmes plus heureux; en entrant dans un petit village des environs de la Ferté, on nous dit que les Bavarois venaient de partir, emmenant avec eux toutes les voitures qu'ils avaient pu trouver.  
— Courez après, nous criaient une femme, ils ne sont pas loin; remenez-moi ma voiture, elle est bâchée, les deux chevaux sont gris,

vous les reconnaîtrez, notre nom est dessus : Fourbet, n'oubliez pas, Fourbet.  
Un paysan monta à cheval, et voulut bien nous guider; lui aussi tenait à reprendre sa voiture. Les Bavarois avec leur petit convoi n'avancèrent pas vite, tandis que nous allions rapidement; en moins d'une demi-heure, nous les eûmes rejoints dans un bois. Mais leurs précautions étaient prises; un peloton d'arrière-garde protégeait le convoi.  
— Par le raccourci, nous pourrions arriver aux voitures, nous dit notre guide, qui nous obligeait point le but de son expédition.  
Ce mouvement tournant risquait de nous jeter en plein dans les Allemands, mais malgré les dangers qu'il présentait, il fallait l'entreprendre ou revenir sur nos pas. Notre commandant l'ordonna, et je fus au nombre de ceux qui s'engagèrent dans le raccourci, tandis que mes camarades s'approprièrent à attaquer l'arrière-garde.  
Ce raccourci était la corde de l'arc suivi par le convoi; nous arrivâmes sur l'escorte au moment où elle sortait du bois pour entrer dans une lande. Les Bavarois étaient nombreux, nous n'étions que quelques-uns; si nous voulions courir dessus et les sabrer, nous étions enveloppés et enlevés avec le convoi. Le maréchal des logis qui nous commandait nous espéra sur la lisière du bois et nous ordonna de tirer sans nous montrer.  
Sous notre décharge, les Bavarois s'échappèrent comme une troupe de pierrots, abandonnant le convoi qui s'arrêta, et ils galopèrent jusqu'à un bouquet de bois qui se trouvait à plus d'un kilomètre de celui où nous étions cachés. Il y avait eu un moment de panique, et sous le coup de la surprise, ils avaient cru à une embuscade. Or, si les Allemands sont de solides soldats en ligne, se battant bien quand ils ont tout pour eux; le nombre, la position, l'ordre et la confiance, ils perdent tout de suite la tête quand ils sont surpris; de là, chez eux, leurs soins infinis à

se garder.  
Au bruit de notre engagement, le peloton qui dans le bois faisait face à nos camarades, lâcha pied, et nous le vîmes passer devant nous au grand galop.  
Nous avions rechargé nos mousquetons, et on salua leur passage d'une nouvelle décharge. Un lancier se coucha sur le cou de son cheval; il avait été atteint; cependant il ne tomba pas; et comme pour n'être pas gêné par le convoi qui barrait la route, le peloton s'était jeté dans la lande coupant au court, le lancier blessé vint de mon côté.  
Depuis que nous étions en campagne, il y avait une question que nous discutons chaque jour sans avoir pu la résoudre : les cavaliers ennemis étaient-ils attachés à leurs selles? Plusieurs fois, sous un coup de feu, nous les avions vu chanceler et se coucher, mais jamais ils n'étaient tombés à terre. Je voulais éclaircir ce point obscur, et, sortant du bois, je me lançai à la poursuite du lancier. J'avais fait connaissance avec Forban; je le savais vite; j'étais en quelques foulées rejoindre l'Allemand.  
Mais lui aussi était vite, et la poursuite dura plus longtemps que je n'avais calculé. Heureusement, Forban et moi, nous savions sauter un obstacle; un large fossé se séparait du lancier; je le franchis et saisis l'Allemand par la bride; il était temps; quelques balles me sifflaient aux oreilles.  
Sans m'amuser à faire ma vérification, j'entraînai mon prisonnier en galopant vers notre bois, après l'avoir prévenu que s'il bougeait, je l'achevais. Ce fut une belle course et plus émovante que toutes celles que j'avais autrefois courues à Longchamp ou à Vincennes; j'avais pour spectateur, d'un côté, des Bavarois, de l'autre mes camarades, et derrière moi j'entendais le galop de quelques cavaliers ennemis qui s'étaient retournés et me denaçaient la chasse.  
Quelques hommes de ma compagnie étant

sortis dans la lande, les Bavarois s'arrêtèrent et je rentrai sous bois avec ma prise.  
Décidément il était attaché à la selle avec deux courroies, et c'était ce qui l'avait empêché de tomber, car il était grièvement blessé d'une balle qui lui avait brisé la hanche; à moitié évanoui, on le descendit de cheval et on le coucha sur la paille dans une des voitures du convoi, précisément celle de Mme Fourbet.  
Notre rentrée au village en ramenant les voitures réquisitionnées fut un vrai triomphe; la seule Mme Fourbet nous accueillit avec des paroles de reproche.  
— En va l'idée, un Prussien dans ma voiture, et toute ma paille perdue.  
On s'assembla autour du blessé, et les propos allèrent leur train.  
— Pas Prussien, disait le malheureux; moi Bavarois, aime Français beaucoup.  
Mais ce n'était pas la pitié qui pouvait émouvoir ces paysans exaspérés; Prussien, Bavarois, que leur importait; c'était l'ennemi qui depuis un mois les ruinait.  
— Ousqu'on va le fusiller? disait un gamin.  
— Une fourche fera l'affaire.  
— Un prisonnier! si ça ne fait pas suer; sont-ils fignants tous ces volontaires.  
— Au moins en voila toujours un qui paiera pour Jean.  
Un mois avant ce jour, j'étais prisonnier moi-même en Allemagne; j'avais vu autour de moi la foule inquiète et curieuse. C'était partout la même ignorance, les mêmes sentiments.  
Mais ce lancier était mon prisonnier, il m'appartenait. Je ne voulais pas qu'il reçût les coups de plat de sabre ou des coups de bâton.  
— Est-ce que vous auriez le cœur de frapper un homme qui ne peut pas se défendre?  
— C'est un Prussien.  
— Hé bien! qu'importe; ce matin c'était

un ennemi; en ce moment, c'est un blessé. Qui veut le recevoir et le soigner?  
Personne ne répondit et l'on me regarda avec surprise.  
— Où est le maire?  
— Oh! le maire, il a autre chose à faire. On a arrêté une espionne prussienne; il est avec elle à la mairie.  
Mon prisonnier était couché sur une botte de paille devant la porte de Mme Fourbet; je priai un de mes camarades de veiller sur lui, car je ne voulais pas le laisser à la garde de ces paysans.  
— Je vais revenir, lui dis-je en allemand, et je vous ferai porter dans une maison.  
— Ne m'abandonnez pas, ils vont me fusiller!  
Je voulus le rassurer en lui disant que les Français ne fusillaient pas leurs prisonniers, mais il ne me crut pas.  
— Pas Prussien, répéta-t-il en français, Bavarois.  
En moins de deux minutes, je fus à la mairie; une petite voiture et deux chevaux étaient devant la porte; la voiture de Miss Clifton. Ce n'était pas possible.  
J'entraî vivement : c'était miss Clifton, son infirmier et son superbe domestique qui venaient d'être arrêtés comme espions et qui subissaient les questions de M. le maire.  
Malgré mon changement d'uniforme, elle me reconnut aussitôt.  
— Miss Clifton!  
— M. d'Arondel! I am very glad.  
— Oh! sir! s'écria le domestique.  
En entendant ces paroles dans une langue qu'il ne comprenait pas, le maire fut de plus convaincu qu'il tenait une Prussienne; et il fallut Homécourt, que j'évoquai chercher, pour qu'il consentit à relâcher la prisonnière.  
Encore ne le fit-il qu'à contre-cœur, bien persuadé au fond de sa conscience que notre commandant était la dupe des beaux yeux de l'étrangère.  
(Temps) (A suivre.)

(Temps)

(A suivre.)

non seulement à la Chambre, mais sur tous les points du pays, dans cette patriotique et salubre réserve. M. Thiers, dans son grand discours de Bordeaux, avait déjà dit prophétiquement : Si le parti républicain est sage, la France n'aura aucune raison pour renoncer à la forme républicaine de son gouvernement.

TABLETTES VERSAILLAISES

M. le comte Jaubert a fait au début de la séance un réquisitoire sur ou autour du procès-verbal qui est tout à fait piquant et marqué au coin bien connu de l'auteur et se veut un compte-rendu in extenso de reproduire les réflexions plus ou moins intimes ou confidentielles qui échappent de cà et de là, durant les discussions, aux députés trop voisins de la tribune aux harangues et du petit bureau des sténographes. Et cela est, on peut le dire, déplaçant d'être ainsi croqué au vol et sur le vif et photographié sans le vouloir. On ne pourra donc plus penser tout haut, sans que des milliers de personnes s'en fassent un jeu de la tribune paient fort cher le privilège de la présidence. Mais voyez le beau remède que propose M. Jaubert ! Il voudrait que désormais messieurs les sténographes fissent un choix dans les interruptions, et encore qu'ils ne pussent les reproduire sans la permission de l'orateur ou du président. C'est la porte ouverte à l'arbitraire et au caprice.

On ne peut pas être mis au compte du climat, il reste à en faire honneur à l'abondance du vin, à sa bonne qualité et à son bon marché. C'est peut-être dans la réalisation de cette triple condition — réalisation qui n'est point en France une chimère — que git le premier remède de l'ivrognerie. H. A.

LES PARTIS A L'ASSEMBLÉE

Nous lisons dans une lettre adressée à l'Indépendance belge : On paraît s'accorder en ceci au sujet des dispositions des députés qui reviennent; je parle de ceux de la majorité; quelques-uns sont tout à fait convertis à la République. Le centre droit se disloquerait, et une partie de ce centre droit s'ajouterait au centre gauche.

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Sur la demande du gouvernement, la commission chargée de l'examen de la convention présentée hier pour entendre la lecture du rapport de M. de Fourcay et statuer définitivement sur cette convention.

NOUVELLES ET BRUITS

Rien encore de décidé, ni pour le mouvement diplomatique, ni pour le mouvement préfectoral. Le Courrier de France croit savoir que la nomination de M. d'Harcourt à l'ambassade de Londres n'est pas et ne sera pas signée.

Parmi les bruits en circulation, et qui nous paraissent dignes d'une mention particulière, il faut citer celui qui attribue au ministre de la guerre l'intention de compléter le nombre des officiers des régiments d'artillerie (lieutenants et sous-lieutenants), en demandant aux autres armes une partie du personnel qui y surabonde.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 24 avril. PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY. La séance est ouverte à 2 heures 1/2. Lecture et adoption du procès-verbal.

condamnations en police correctionnelle pour l'un ou l'autre des délits prévus par l'article 1er du projet de loi, pourra être déclaré, par le second jugement, incapable d'exercer tout ou partie des droits indiqués en l'article 3.

ÉTRANGER

Le Temps a reçu de Madrid plusieurs lettres qui jettent une vive lumière sur l'étrange situation de l'Espagne. Nous en publions les extraits suivants : Madrid, 20 avril. De graves nouvelles ont mis ce matin tout Madrid en émoi.

Le Journal des Débats publie les renseignements suivants sur le nouveau ministre du commerce, M. Teisserenc de Bort : Le nouveau ministre de l'agriculture et du commerce, M. Edmond Teisserenc de Bort, est âgé de cinquante-neuf ans environ; il est né à Châteauneuf. C'est un ancien élève de l'École polytechnique. Il est ingénieur. A sa sortie de l'École, en 1855, il a d'abord fait partie de l'administration des tabacs, puis il a été chargé de différentes missions ayant pour objet d'étudier, soit en Angleterre, soit en Allemagne, des questions concernant des travaux publics et l'organisation des chemins de fer.



CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with columns: SORTES, POUNDS, and various sub-categories of silk. Includes 'BALLOTS PESÉS' and 'Dernier numéro placé des soies et bobines'.

SAINT-ETIENNE, 24 Avril 1872.

Table with columns: SORTES, POUNDS, and various sub-categories of silk. Includes 'BALLOTS PESÉS'.

THEATRES - Spectacles du 25 avril. Grand-Théâtre. — Le Barbier de Séville, opéra-

comique. — Le quatrième acte de la Juive. — Le troisième acte de Rigolotto. — Ruy-Blas, drame. — Jean qui pleure et Jean qui rit, scène comique. Théâtre du Gymnase. — La Papillonne, comédie. — Les Folies dramatiques, vaudeville. — Les Confessions de M. Beauchéon, scène comique. — Elle a de Ça, la fille à Jean-Pierre, scène comique. On commencera à 7 heures 1/2. Spectacles du 26 avril. Grand-Théâtre. — Concert donné par M. Mangin. Théâtre du Gymnase. — Relâche. Bulletin météorologique du 25 Avril PAR BOULADE, INGÉNIEUR-OPHTHÉMIEN. THERMOMÈTRE [PRESSION] ÉTAT [VENT] minima [maxima] baromètre [du ciel] à 7 h. du m. A MIDI [SÉRIÉS] et facilités pour le paiement. On pourrait louer à longs termes, avec faculté d'achat, pour l'établissement d'une industrie et d'entrepôts. S'adresser à l'étude de M. Perrin, notaire, chargé de traiter. 2890

CAFFÉ-RESTAURANT Jean Maderni RUE DE LYON, 19, & PLACE DE LA BOURSE Grand salon au 1er pour dîners et repas de corps. Entrée du restaurant: place de la Bourse. 3038 Etablissement pour les Rentiers VIE DE FAMILLE ou prend des Pensionnaires des deux Sexes Rue des Maisons-Neuves, 50, Villeurbanne. 3010 CHANGEMENT DE DOMICILE Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOUFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15. 2889

Exposition universelle de Lyon 1872 BULLETIN OFFICIEL PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES La partie officielle du Bulletin est seule consacrée aux communications de la Direction de l'Exposition: l'Administration du journal dispose en toute liberté de la partie non officielle, qui est spécialement affectée aux Expositions, dont elle recueille avec empressement les avis, les conseils et les réclamations. L'Abonnement part du 10 juillet 1871 à fin octobre 1872 Les nouveaux abonnés ont droit à tous les numéros parus. Prix pour la France: 16 Francs. ON S'ABONNE: Au siège de l'Administration, 90, boulevard Montparnasse, 90, à Paris. Ou à la Succursale, 14, rue Confort, 13, à Lyon, chez M. V. FOURNIER, directeur.

AVIS 10,000 dents depuis 4 fr. la dent, et dentiers complets, garantis, depuis 80 fr. RICHARD et P. PIQUET, dentistes, rue du Commerce, 14, Lyon. LANGUE ALLEMANDE Correspondance commerciale apprise d'après nouvelle méthode. — Leçons à domicile. S'adresser, rue Saint-Marcel, 27, au 4e, de 1 h. à 5 soir. ON DEMANDE deux hommes brocheurs pour la brochure des livres et une apprentie. S'adresser, rue Ferrandière, 6, au 3e.

Annales légales, judiciaires et Avis divers

Etude de M. Louis DEVILLE, avoué à Lyon, rue Constantine, numéro 5.

VENTE par la voie de la folle-enchère, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en deux lots séparés.

D'IMMEUBLES

consistant en maisons, jardin, cour et terrain. Le tout situé à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, canton de Limonest, et appartenant au sieur Jean-Pierre Viallon, cultivateur, demeurant audit Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

Mises à prix: Premier lot, 5,000 fr. Deuxième lot, 5,000 fr. A l'adjudication fixée au samedi onze mai huit cent soixante-douze, à midi.

De dame Françoise Manisier, veuve du sieur Pierre Barbot, propriétaire, demeurant à Lyon, rue Henri IV, numéro 8.

De sieur Claude Grand, propriétaire à Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

Lesquels font élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et près de M. Deville, exerçant près le tribunal civil de Lyon, demeurant en cette ville, rue Constantine, numéro 5.

Contre Ledit sieur Jean-Pierre Viallon, cultivateur, demeurant à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

En vertu de l'arrêt de jugement d'adjudication prononcé en faveur du sieur Viallon, partant qu'il défait par ce dernier d'avoir payé tout ou partie de son prix, les immeubles à lui adjugés seraient revendus par la voie de folle-enchère.

De l'article 733 du code de procédure civile;

De l'arrêt de commandement du ministère de l'huissier Bruchon, de Lyon, en date du treize mars mil huit cent soixante-douze, ledit commandement enregistré et visé, contenant copie de deux actes obligatoires, reçu M. Toulon, notaire à Saint-Cyr, souscrits par les mariés Ravu et Gelin, au profit des requérants, et de deux bordereaux de collocation délivrés contre ledit sieur Jean-Pierre Viallon, en sa qualité d'adjudicataire des immeubles mis en vente.

Les immeubles dont le désignation suit ont été adjugés au sieur Viallon par jugement du tribunal civil de Lyon du sept janvier mil huit cent soixante, en suite de surenchère sur allocation volontaire, ladite surenchère formée sur les prix de ventes consenties par les mariés

Hygues Bonnot, Ravu et Jeanne Gelin, à demoielle Clotilde Nicolas, propriétaire à Lyon, rue de Condé, numéro 13 et à sieur Jules Jacquin, propriétaire à Lyon.

Désignation des immeubles à vendre. Ils se composent: 1° D'une petite propriété, située sur la commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, canton de Limonest, arondissement de Lyon, lieu des Ormes, consistant en une maison, une parcelle de terrain attenant d'une superficie de quatre-vingt-dix ans environ, confinée au nord par une propriété appartenant aux consorts Ravu et au midi, par celle de Lambert Défarge, au levant par le fonds de Jean Défarge, et au couchant par un chemin public. Ces immeubles, formant le premier lot, seront revendus sur la mise à prix de cinq mille francs, ci. 5,000

2° D'une portion de bâtiments, surmontée d'une tour et formant la partie occidentale et la plus forte d'un plus grand bâtiment situé à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, lieu des Ormes, sur le grand chemin tendant de Saint-Cyr à Lyon, composés de caves voûtées, rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus. Cette portion de maison est confinée au midi par la cour dont il va être parlé; à l'est, par l'autre partie de bâtiments; à l'ouest, par la voie publique, et au nord, par jardin qui suit.

Ces immeubles se composent encore d'une portion de cour, immédiatement en face et au midi de la partie dont s'agit, d'un puits couvert et garni d'une pompe près du portail d'entrée; d'un fonds en nature de jardin et pré-verger contigu à la maison dont il vient d'être parlé, d'une contenance de vingt-cinq ares, trente centiares, confinée au soir par le chemin de Lyon à Saint-Cyr, au nord par la propriété dudit sieur Viallon.

Ces immeubles, formant le deuxième lot, seront revendus sur la mise à prix de cinq mille francs, ci. 5,000

En conséquence, ensuite de l'accomplissement des formalités voulues par la loi, il sera procédé à la vente sur folle enchère des immeubles sus-désignés aux clauses et conditions exprimées au cahier des charges, et en outre, à la charge de frais de folle enchère, sur la mise à prix de cinq mille francs sur le premier lot, ci. 5,000

Et cinq mille francs sur le deuxième lot, ci. 5,000

L'adjudication aura lieu le samedi onze mai mil huit cent soixante-douze, à midi précis, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice,

place de Roanet. Signé: L. DEVILLE, avoué. N. B. — S'adresser, pour les renseignements, à M. Deville, avoué poursuivant, et au greffe du tribunal civil de Lyon où est déposé le cahier des charges. 3312

Etude de M. GALLIOT, avoué à Lyon, quai de la Pêcherie, numéro 11.

VENTE par la voie de la licitation judiciaire, à laquelle les étrangers seront admis.

D'UNE PROPRIÉTÉ de produit et d'agrément, située au hameau de Bonnard, territoire de Pressin, commune de Saint-Genis-Laval (Rhône).

Adjudication au 25 mai 1872, à midi. Mise à prix: 20,000 fr. GALLIOT, avoué.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Galliot, avoué poursuivant, et, pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. 3074

Etude de M. GALLIOT, avoué à Lyon, quai de la Pêcherie, 11.

VENTE par la voie de la licitation, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le vingt-cinq mai mil huit cent soixante-douze, à midi, de la

TERRRE DE CORCELLES située au hameau de ce nom, commune de Trévoux (Ain), et des objets mobiliers se trouvant dans cette propriété.

Mise à prix: 135,750 fr. GALLIOT, avoué poursuivant.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Galliot, avoué poursuivant, et pour voir le cahier des charges au greffe du tribunal civil de Lyon où il est déposé. 3070

Samedi prochain, vingt-sept avril, à dix heures du matin, sur la place de la Comédie, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques divers objets mobiliers saisis, tels que: canapé, fauteuils, chaises, glaces, pendule, rideaux, bureaux, guéridon, etc. 3073

VENTE JUDICIAIRE Le samedi vingt-sept avril mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place du Change, à Lyon, d'objets mobiliers saisis, tels que: banque, fourneaux, horloge, tables, chaises, placards, glaces, commodes, quantité de lits garnis avec sommiers, et batterie de cuisine composant un hôtel garni. 3074

Etude de M. PERRIN, notaire à Lyon, quai de la Pêcherie, 14.

A vendre ou à louer DEUX LOTS DE TERRAIN l'un de 43,081 mètres carrés, sis à Vaise, entre la rue de l'Abatier et le chemin de Gorge-de-Loup; l'autre de 9,425 mètres carrés, au même lieu, sur mitoyen avec la gare en construction du chemin de fer de Monthalban.

S'adresser au bureau du Journal, aux initiales A. B. 61. 3055

A VENDRE deux chevaux landais. S'adresser à M. Desmurger, rue Ferrandière, 6. 3047

A VENDRE UNE VOITURE en bon état, à quatre roues ayant coupé ouvert et banquettes sur le devant, intérieur et impériale, en tout de seize à dix-huit places. S'adresser, pour traiter, à monsieur Dumont, restaurant Véry, à Lyon, faubourg Saint-Pierre, numéro 20 et Saint-Côme, numéro 2. 3047

UN COMPTABLE demandeur de l'emploi de teneur de livres dans une maison de commerce de Lyon. Bonnes références. S'adresser au bureau du Journal, aux initiales A. B. 61. 3055

A VENDRE deux chevaux landais. S'adresser à M. Desmurger, rue Ferrandière, 6. 3047

A vendre ou à louer UNE BELLE PROPRIÉTÉ en plein rapport, située à la PAPE, près de la Chapelle de Crépeau. Vue magnifique, maison bourgeoise et grange. Vaste clos très-bien planté en arbres à fruits et d'agrément. Contenance cinq hectares et demi environ. S'adresser à M. LOMBARD, notaire à Lyon, rue Grenette, 45. 3062

A CÉDER DE SUITE pour cause de décès, FONDS DE MARCHAND DE MEUBLES-TAPISSIER Nombreuse et ancienne clientèle. Rue Palais-Grillet, 21. — S'y adresser. 2920

BATEAUX A VAPEUR DU HAUT-RHÔNE LES HIRONDELLES Reprise du service le 27 avril 1872 entre LYON, AIX et CHAMBERY DÉPARTS DE LYON: quai SAINT-CLAIR, les mardis, jeudis et samedis, à 5 heures 30 du matin. 3061

PARIS HOTEL DES DEUX-MONDES 5, rue d'Antin, 5 ENTRE LES TUILERIES ET LES BOULEVARDS M. A. LEQUEU, de Lyon, propriétaire. Hôtel de premier ordre fondé en 1853, entièrement remis à neuf, grand confort. Service très-prompt. RESTAURANT Excellent Table d'hôte. Prix très-modérés.

AVIS AUX FAMILLES Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. — Leçons de diction pour le chant en langue italienne. — S'adresser au Bureau du journal.

MACHINES A COUDRE AMÉRICAINES ÉLIAS HOWE Passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon 22, 23, 24, 26, 28

EXIGER CETTE MARQUE ANCIENNE MAISON PASCALIS Successeur

LIQUIDE DE BESSON au sirop de gomme arabique et de sucre. Les expériences faites de puis dix ans ont établi d'une façon irrécusable la valeur du sirop de P. Besson, comme digestif et purgatif. Il est employé avec le plus grand succès dans les cas de constipation opiniâtre ou diarrhée chronique. Prix: 3 francs.

SIROP DE TARTRE ET DE SASSAPARILLE digestifs et laxatifs. Pour guérir la constipation, 6 à 8 avant le repas. — Le flacon, 2 fr. la boîte, 1 fr. 50. Dépôt, pharmacie BESSON, cours Morand, 12, à Lyon, et dans toutes les principales Pharmacies et Drogueries.

EAU DENTIFRICE ANATHERINE DU DOCTEUR J. C. POFF MÉDECIN-DENTISTE EN ANGLETERRE ET EN ALLEMAGNE. Cette préparation agit sur les dents les plus violentes et nettoie parfaitement les dents, même dans le cas où le docteur commence à s'y attacher; elle rend aux dents leur couleur naturelle, blanchit l'émail, empêche la corruption des gencives et est un moyen sûr d'apaiser les douleurs produites par les caries, les dents branlantes, empêche les gencives de saigner au moindre contact d'une brosse à dent. — Flacons: 4 fr. et 2 fr. — 7, Lyon, pharmacie SIMON, rue de Lyon, 87.

HÉMORRHOÏDES GUÉRISON PROMPTE, RADICALE SANS DANGER DE REPERCUSSION Par les Pilules de Pomme de Scordium du docteur A. LEBEL, 113, rue Lafayette PARIS. — Prix: 3 et 4 fr. LYON. — Chez FAYOLLE frères; CHARENTAIS; FAIVRE, place des Terreaux; ANSOUD; BASTON, rue de Lyon, 3; CHEVALER, pharmacien, rue Louis-le-Grand, 4; CHAVATIER et Co, pharmaciens, place des Jacobins, 1. 1868

VERMIFUGE préparé selon la méthode F.-V. BASPAIL par DÉCHENAUX, pharmacien LYON. — Rue François-Ier, 42, angle de la rue Grenette. — Lyon. Ce vermifuge, employé selon la formule qui accompagne le flacon, convient à tous les âges et à tous les tempéraments. Reçue infatigable contre la Coqueluche, le Croup et le Ver solitaire. DÉPÔTS DANS TOUTES LES PHARMACIES

LE GLOBE Journal des intérêts économiques PARAISSANT LE DIMANCHE. Chronique des renseignements commerciaux, industriels et financiers. Bulletin des tirages d'obligations et d'emprunts, Avis des Compagnies industrielles. Le Momento des Actionnaires. ABONNEMENTS: Paris et départements, un an, 12 fr.; six mois, 6 fr.; trois mois, 3 fr. M. A. Coste, directeur-gérant, 8, rue Tailbout, Paris. Affranchir.

BOURSE DE PARIS — Mercredi 24 Avril (de midi 1/2 à 3 h.)

Table of stock market data for Paris, including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments.

BOURSE DE LYON — Jeudi 25 Avril (de 11 h. à midi 1/2).

Table of stock market data for Lyon, including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments.

BULLETIN FINANCIER

Lyons, 25 avril. Aujourd'hui notre marché paraissait un peu mieux disposé. Les points noirs qui l'inquiétaient hier sont il est vrai moins nombreux et moins noirs. M. Thiers n'a eu qu'un rhume et est écrit qu'il en est débarrassé. Les carlistes espagnols n'ont encore remporté aucun avantage de quelque importance et s'ils tiennent toujours la campagne, ils ne paraissent pas avancer bien vite sur Madrid. Quant à la position encore trop chargée des acheteurs de fonds français, position dont certains se préoccupent, ce ne sera qu'à la liquidation qu'on saura exactement ce qu'elle est. Pour le moment les marchés allemands n'ont rien de plus chez nous d'ordres de vente, de sorte que de ce côté on peut espérer que la situation est également améliorée. Remettons-nous donc de l'alarme des jours passés et sans prétendre à trop de hausse, cessons un instant de baisser. Le 3 0/0 est tenu de 55 à 55.05, l'emprunt 5 0/0 de 87.92 1/2 à 88.05. L'obligation 6 0/0 du Trésor était assez ferme de 495.62 1/2 à 496.25. Le 5 0/0 italien a retrouvé quelque fermeté de 68 à 68.10. L'action du Lyon était demandée à 377.50, puis à 378.75. Celles des chemins autrichiens étaient sans affaires à 840; celles des chemins lombards, assez offertes un instant à 456.87 1/2, étaient demandées en clôture à 458.75. L'action de Suez reste entre 310 et 311.25. Au comptant les transactions sont peu importantes. L'action de Montrambert est faible à 275. — L'action des aciéries Petin-Gaudet est en hausse à 390. En banque, l'action nouvelle du Crédit Lyonnais est offerte à 580 et demandée à 575. Quelques lots s'échangent à 578.75 et 377.50. Demain la valeur figurera au comptant et à terme sur la cote officielle. DR, CHANGES, VALEURS EN BANQUE. Dr de 1 à 1/2 0/00. Londres, de 25.27 à 25.32. Autrichiennes anciennes, 296. — nouvelles, 288. Lombardes anciennes, 254.75, 255. — nouvelles, 254.75, 255. Sardes 1863, 193.75, 200. 5 0/0 autrichien silberrente, 1.60, 1.61. GERVAYS.